



Communiqué de presse

Paris, le 20 février 2025

La Mutuelle Familiale alerte : la hausse de la taxe sur les complémentaires santé est un non-sens inacceptable

La Mutuelle Familiale dénonce l'augmentation annoncée par le gouvernement de la taxe sur les contrats de complémentaire santé, qui passerait de 14,07 % à environ 16 %. Cette hausse, qui pourrait devenir définitive, vise à récupérer ainsi un milliard d'euros pour compenser l'abandon de la baisse initialement prévue des remboursements des consultations médicales et des médicaments.

Une taxe déguisée qui pénalise les Français

Cette hausse de la taxe sur les complémentaires santé, qui de de 0 % en 1998 grimperait à 16,07 % en 2025, revient à faire peser une charge supplémentaire injustifiée sur les adhérents. « **C'est une arnaque déguisée** » déclare Sylvie Ben Jaber, Présidente de La Mutuelle Familiale. « *Le gouvernement prétend ne pas augmenter les impôts mais la taxe sur les complémentaires santé serait ainsi augmentée de 2%. Les Français pensent que leur mutuelle augmente alors que ce sont les taxes qui explosent. Les mutuelles ne sont pas des collecteurs d'impôts !* »

Une atteinte au modèle mutualiste

Les mutuelles, à but non lucratif et sans actionnaires à rémunérer, réinvestissent l'intégralité des cotisations au bénéfice de leurs adhérents. Alourdir leur fiscalité affaiblit leur capacité à financer les prestations et services essentiels dont les adhérents bénéficient.

Une menace pour l'accès aux soins

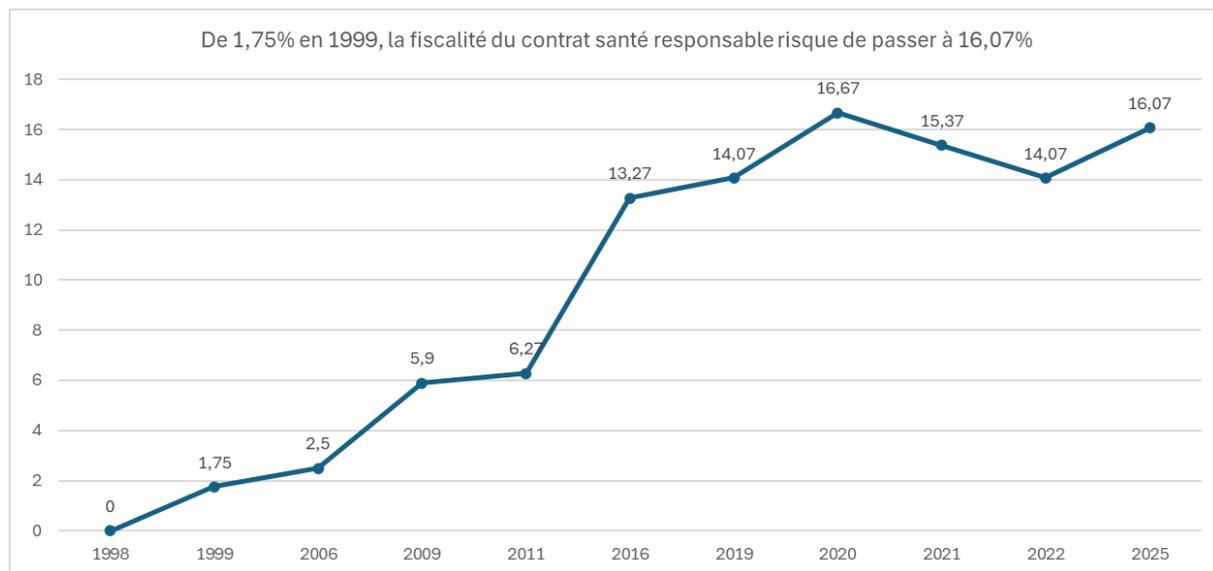
À l'heure où les besoins en santé augmentent avec le vieillissement de la population et les enjeux environnementaux, il est crucial d'assurer un financement juste et durable de la Sécurité sociale. Augmenter la taxe sur les complémentaires santé revient à priver de nombreux Français d'une couverture essentielle.

La Mutuelle Familiale appelle à un sursaut gouvernemental

À l'occasion des 80 ans de la Sécurité sociale, La Mutuelle Familiale appelle le gouvernement à renoncer à cette taxe et à engager, avec tous les acteurs, une véritable réforme de notre système de santé.

La santé des Français mérite mieux qu'une taxe supplémentaire qui pose de vrais problèmes :

- **Un impact sur la santé publique** : Une couverture santé taxée plus lourdement qu'un soda ou un hamburger ? C'est le monde à l'envers ! La santé est un droit essentiel, pas un luxe.
- **Une injustice pour les adhérents** : Plus la cotisation est élevée, plus la taxe augmente. Les personnes âgées – non aidées comme peuvent l'être les salariés – qui ont le plus besoin de soins, seront les plus touchées, quel que soit leur budget.
- **Un raisonnement incohérent** : Cette taxe vise à récupérer de l'argent que les complémentaires santé n'ont jamais encaissé. Les cotisations 2025 ont été fixées avant même que cette augmentation soit envisagée. Si des remboursements devaient être faits, ils iraient aux adhérents, pas à l'État.



Source : DREES (pour les années 1998 à 2024).

CONTACT PRESSE

servicecommunication@mutuelle-familiale.fr

06 76 36 18 19

A propos de La Mutuelle Familiale

Depuis près de 90 ans, La Mutuelle Familiale contribue au développement culturel, moral, intellectuel et physique de ses adhérents en apportant un accompagnement continu lors des moments clés de leur vie, résumé dans sa signature « Plus qu'une mutuelle, une **Complémentaire de vie** ».

Mutuelle indépendante, classée dans le Top 30 des premières mutuelles françaises*, parmi plus de 200 mutuelles, La Mutuelle Familiale milite pour que la santé ne soit jamais une marchandise. **Sa raison d'être** est de « résister à l'individualisme et à tout recul de la Sécurité sociale, agir pour l'accès aux droits et à la prévention et innover pour garantir une protection sociale de haut niveau, afin de contribuer à transformer la société aux côtés d'autres acteurs engagés ».

La Fondation Santé Environnement, créée en 2016, (première fondation mutualiste dédiée, abritée au sein de la Fondation de l'Avenir) incarne son implication en santé environnementale.

Chiffres clés 2024 : Près de 164 000 personnes couvertes en contrats individuels ou collectifs, 33 agences de proximité, 122 millions de cotisations, un taux de solvabilité de 317%.

* Classement des mutuelles 2024 par l'Argus de l'assurance.

Retrouvez-nous sur <https://www.mutuelle-familiale.fr> et sur nos réseaux sociaux

